

RÈGLEMENTS PATINOIRES - ANNEAU DE GLACE ET BÂTIMENT

Les heures d'ouverture des patinoires, de l'anneau de glace et du bâtiment sont :

Lundi au mercredi :	16 h 30 à 21 h
Jeudi et vendredi :	16 h 30 à 22 h
Samedi :	10 h à 22 h
Dimanche :	10 h à 20 h

Selon l'achalandage et la température, les heures pourraient varier.

- Le port du casque protecteur est fortement recommandé pour les enfants de 10 ans et moins ainsi que tous les patineurs débutants ou non expérimentés.
- L'équipement de protection est **OBLIGATOIRE** pour les sports à risque (casque protecteur homologué CSA, protège-cou, protecteur facial complet). Les épaulières, les protège-coudes, les gants et les jambières sont **fortement recommandés**.
- Le port d'équipements de protection pour les sports à risque s'applique pour les adeptes de hockey sur glace, hockey bottine, ringuette et ballon balai.
- Les patinoires entourées de bandes sont utilisées prioritairement pour la pratique de sports d'équipe.
- La pratique du hockey est interdite sur l'anneau de glace.
- Interdiction de se bousculer en tout temps.
- Interdiction de consommer des boissons alcoolisées.
- Interdiction de manger ou de boire sur la patinoire ou le sentier de glace.
- Interdiction de fumer et de vapoter.
- Interdiction d'apporter des animaux sur le site.
- Interdiction d'entrer sur la patinoire sans patins.

SANCTION

La Ville se réserve le droit d'expulser toute personne qui ne respecterait pas les règlements en vigueur.

AVIS

La pratique d'activités de patinage libre ou de hockey sur glace, sur ce site, est à vos risques. **La prudence et la sécurité sont de rigueur!**

En cas de mauvaise température, nous vous invitons à consulter la page Facebook de la Ville afin d'avoir l'information à jour.